

Séance d'information du 20 novembre 2024

Conclusions de l'atelier «Secteurs industriels – Good practice»

L'objectif principal de cet atelier était d'aider les participants, qu'ils soient déjà intéressés par les secteurs industriels ou qu'ils s'interrogent sur l'éventuelle intégration de leur entreprise, processus ou technologie dans un tel secteur. L'atelier visait à fournir des pistes pour identifier où trouver des réponses et comment nous contacter pour approfondir ces thématiques.

Nous avons brièvement présenté pourquoi les plans de formation, en particulier les compétences opérationnelles obligatoires et à option obligatoire, incluent les „secteurs industriels MEM“. De plus, nous avons mis en lumière les objectifs fondamentaux d'un secteur industriel, en soulignant que sa mission principale consiste à concevoir et organiser des cours complémentaires.

A travers un exemple concret de „bonne pratique“, nous avons illustré ce qui réalisable dans un secteur industriel. Cet exemple portait sur la technologie de la „Fabrication additive“.

Deux questions soulevées et abordées durant la session finale:

Question 1: Les secteurs industriels MEM sont-ils réservés à des entreprises spécifiques?

Réponse 1: Non. En principe, tous types d'entreprises, branches d'activité, départements ou même parties de départements peuvent être assignés à un secteur industriel.

Cependant, il est clair que tous les secteurs industriels MEM ne s'organiseront pas nécessairement pour exploiter des synergies communes et, idéalement, développer et proposer des formations complémentaires.

Cette démarche est nouvelle et nécessite encore du temps pour se structurer. L'organe responsable accompagne cette évolution lorsqu'il existe des idées ou des besoins à examiner.

Question 2: Existe-t-il un répertoire des cours complémentaires disponibles, une sorte de place de marché?

Réponse 2: Non, ce répertoire n'existe pas (encore). L'idée a cependant été évoquée ces derniers mois, et nous envisageons la possibilité de créer un tel marché des cours complémentaires sur la plateforme d'apprentissage numérique techLEARN.